



# COMMISSION DES COUPES DU VAR

## Procès-Verbal n° 8

Réunion du : **Mercredi 12 Janvier 2022**

Président de séance : **M. Jean Paul RUIZ**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

*- Tirage de la Coupe du Var Seniors*

## TIRAGE 1/8 EME DE FINALE COUPE DU VAR SENIORS

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) en présence de M. William PONT (Président du District), M. Gérard BORGONI (Vice Président), M. Bruno GIMENEZ (membre du Comité de Direction), M. Gérard IVORA (membre du Comité de Direction), M. Jean Paul RUIZ (Vice Président et membre Commission des Coupes du Var), M. Cédric PEREZY ALONSO (Club de SIGNES) et M. Gilles WEGMANN (Commission de Discipline et club de SIGNES).

***A jouer le 6 Février 2022  
sur le terrain du club premier nommé***

ASPTT TOULON 1 / ST CYR 1  
HYERES FC 3 / ST MAXIMIN 1  
RC LA BAIE 1 / SC DRAGUIGNAN 1  
FC ROCBARON 1 / SANARY 1  
AS SIGNES 1 / TRANS 1  
ST TROPEZ FC 1 / ROQUEBRUNE 1  
BARJOLS / STE MAXIME 2  
GARDIA CLUB 2 / LE PRADET 1



# District du Var de Football



---

*Prochaine réunion  
sur convocation*

Le Président de séance : Jean Paul RUIZ